



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 juin 2023

- Etats financiers consolidés semestriels IFRS au 30 juin 2023
- Rapport de gestion intermédiaire
- Déclaration des personnes responsables

**Etats financiers consolidés semestriels
IFRS au 30 juin 2023 (non audités)**

| |
|--------------------|
| Table des matières |
|--------------------|

| | |
|--|----|
| Table des matières..... | 1 |
| Informations générales..... | 2 |
| Etat consolidé de la situation financière..... | 3 |
| Etat consolidé du résultat global..... | 5 |
| Etat consolidé des variations des capitaux propres..... | 5 |
| Tableau consolidé des flux de trésorerie..... | 7 |
| Annexes aux comptes consolidés semestriels..... | 8 |
| 1. Déclaration de conformité..... | 8 |
| 2. Base de la présentation..... | 11 |
| 3. Saisonnalité des activités..... | 12 |
| 4. Evénements et transactions significatifs du premier semestre 2023..... | 12 |
| 5. Changements d'estimations comptables importants..... | 12 |
| 6. Information sectorielle..... | 13 |
| 7. Evolution du périmètre de consolidation..... | 14 |
| 8. Immobilisations corporelles and incorporelles..... | 15 |
| 9. Emissions, rachats et remboursements d'instruments de dettes ou de capitaux propres..... | 15 |
| 10. Impôts..... | 15 |
| 11. Passifs latents et actifs latents..... | 15 |
| 12. Evénements postérieurs à la date de clôture..... | 16 |
| 13. Résultat par action..... | 16 |
| 14. Dividende par action..... | 16 |

Informations générales

Spadel SA et ses filiales (ci-après dénommés « Spadel ») constituent un groupe européen dont la mission est de produire et commercialiser, dans le respect de l'environnement, des produits de qualité à base d'eau minérale naturelle qui apportent de la valeur ajoutée aux consommateurs.

Spadel SA est une société anonyme dont le siège social est situé Avenue des Communautés 110, 1200 Bruxelles. Elle est inscrite au registre des personnes morales du tribunal de commerce de Bruxelles sous le numéro 0405.844.436 (Numéro de TVA : BE 405.844.436). La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur Belge en date du 2 juillet 2015.

La société est cotée en bourse sur le marché Euronext à Bruxelles (Code ISIN BE 0003798155).

Les chiffres repris dans le présent document sont exprimés en milliers d'euro (KEUR), sauf mention contraire explicite.

Etat consolidé de la situation financière (KEUR)

| | Annexe | 30-06-23 | 31-12-22 |
|--|--------|----------------|----------------|
| ACTIFS | | | |
| Actifs non courants | | | |
| Actifs incorporels | 8 | 114.902 | 117.073 |
| Actifs du droit d'utilisation | | 5.815 | 5.718 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 111.618 | 113.132 |
| Créances commerciales et autres créances | | 1.022 | 2.165 |
| Entreprises mises en équivalence | | 0 | 0 |
| Actifs d'impôts différés | | 0 | 0 |
| | | <u>233.356</u> | <u>238.088</u> |
| Actifs courants | | | |
| Stocks | | 25.478 | 21.645 |
| Créances commerciales et autres créances | | 93.812 | 51.808 |
| Impôts Soc. à récupérer | | 519 | 1.510 |
| Actifs financiers à court terme | | 17 | 17 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 71.858 | 82.913 |
| | | <u>191.683</u> | <u>157.893</u> |
| Total actifs (KEUR) | | <u>425.039</u> | <u>395.981</u> |

L'augmentation des stocks et des créances commerciales par rapport au 31/12/2022 est essentiellement influencée par la saisonnalité des ventes.

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2023.

| | Annexe | 30-06-23 | 31-12-22 |
|--|--------|----------------|----------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la société | | | |
| Capital | | 5.000 | 5.000 |
| Ecart de conversion | | | |
| Réserves consolidées | | 264.538 | 252.785 |
| Branche OCI des réserves | | 0 | 0 |
| | | 269.538 | 257.785 |
| Intérêts minoritaires | | 59 | 54 |
| Total des capitaux propres | | 269.596 | 257.839 |
| DETTES | | | |
| Dettes non courantes | | | |
| Dettes financières à long terme | 9 | 0 | 0 |
| Dettes d'obligations locatives | | 3.872 | 4.121 |
| Dettes pour avantages au personnel | 2 | 2.931 | 2.434 |
| Dettes d'impôts différés | 2 | 23.508 | 23.925 |
| Provisions | | 291 | 322 |
| Autres dettes | | 3.510 | 3.217 |
| | | 34.112 | 34.019 |
| Dettes courantes | | | |
| Dettes cautions | | 25.855 | 16.669 |
| Dettes financières à court terme | 9 | 0 | 0 |
| Dettes d'obligations locatives | | 1.762 | 1.485 |
| Dettes pour avantages au personnel | | 139 | 139 |
| Dettes commerciales | | 65.764 | 64.007 |
| Acomptes reçus | | 13 | 13 |
| Dettes sociales | | 14.040 | 16.232 |
| Dettes d'impôts courants | 2 | 4.093 | 2.228 |
| Provisions | | 208 | 123 |
| Autres dettes | | 9.456 | 3.227 |
| | | 121.331 | 104.123 |
| Total dettes | | 155.442 | 138.142 |
| Total capitaux propres et dettes (KEUR) | | 425.039 | 395.981 |

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2023.

Etat consolidé du résultat global (KEUR)

| | Annexe | 2023 (6 mois) | 2022 (6 mois) |
|--|----------|--------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaire net | 3,6 | 177.579 | 156.695 |
| Variation des produits finis et en cours de fabrication | | 351 | 2.239 |
| Production immobilisée | | 59 | 32 |
| Approvisionnements et marchandises | | -42.179 | -40.781 |
| Services et biens divers | | -69.812 | -62.948 |
| Frais de personnel | | -35.918 | -34.148 |
| Amortissements et pertes de valeur | | -11.701 | -10.712 |
| Autres produits/(charges) opérationnels | | 5.340 | 4.048 |
| Bénéfice/(perte) opérationnel | 6 | 23.719 | 14.426 |
| Produits financiers | | 1.022 | 340 |
| Charges financières | | -315 | -2.595 |
| Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence | | -1.523 | -167 |
| Bénéfice/(perte) avant impôts | | 22.903 | 12.004 |
| Impôts | 10 | -4.921 | -3.598 |
| Bénéfice/(perte) de La période | | 17.982 | 8.406 |
| Autres éléments du résultat global | | | |
| Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies | | | |
| Impôts différés | | | |
| Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat | | | |
| Ecarts de conversion bruts | | | |
| Impôts | | | |
| Total des éléments susceptibles d'être reclassés en résultat des sociétés mises en équivalence | | | |
| Autres éléments du résultat global, net d'impôt | | | |
| Résultat global total de la période | | 17.982 | 8.406 |
| Bénéfice/(perte) de la période attribuable aux | | | |
| Actionnaires de la société | | 17.982 | 8.406 |
| Intérêts minoritaires | | | |
| Résultat global total de la période attribuable aux | | | |
| Actionnaires de la société | | 17.982 | 8.406 |
| Intérêts minoritaires | | | |
| Résultat par action : résultat revenant aux | | | |
| actionnaires (en EUR par action) | | | |
| de base | 13 | 4,33 | 2,03 |
| dilué | 13 | 4,33 | 2,03 |

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2023.

Etat consolidé des variations des capitaux propres (KEUR)

| | Capital | Intérêts minoritaires | Réserves de groupe | Total des capitaux propres |
|--------------------------------------|--------------|-----------------------|--------------------|----------------------------|
| Solde au 1er janvier 2022 | 5.000 | 51 | 246.537 | 251.588 |
| Résultat global du 1er semestre 2020 | | | | |
| Bénéfice | | | 8.406 | 8.406 |
| Autres éléments du résultat global | | | | |
| Ecart de conversion | | | | |
| Dividendes distribués | | | -8.301 | -8.301 |
| Intérêts minoritaires | | 3 | | 3 |
| Solde au 30 juin 2022 | 5.000 | 54 | 246.642 | 251.696 |
| Solde au 1er janvier 2023 | 5.000 | 54 | 252.785 | 257.839 |
| Résultat global du 1er semestre 2021 | | | | |
| Bénéfice | | | 17.982 | 17.982 |
| Autres éléments du résultat global | | | | |
| Ecart de conversion | | | | |
| Dividendes distribués | | | -6.230 | -6.230 |
| Intérêts minoritaires | | 5 | | 5 |
| Solde au 30 juin 2023 | 5.000 | 59 | 264.537 | 269.596 |

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2023.

| |
|--|
| Tableau consolidé des flux de trésorerie (KEUR) |
|--|

| | <u>30-06-23</u> | <u>30-06-22</u> |
|---|-----------------|-----------------|
| <u>Bénéfice/(perte) de l'année</u> | 17.982 | 8.406 |
| Résultat financier | -707 | 2.255 |
| Quote part des sociétés mises en équivalence | 1.523 | 167 |
| Impôt | 4.921 | 3.598 |
| Bénéfice opérationnel | 23.719 | 14.426 |
| Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles | 9.206 | 9.976 |
| Amortissements sur immobilisations incorporelles | 1.996 | 858 |
| (Gains)/pertes sur cessions immobilisations corporelles et incorporelles | -78 | -55 |
| Charges non décaissées : engagement de pension et prépension | 263 | 557 |
| Charges non décaissées : réduction de valeur | 154 | 62 |
| Charges non décaissées : autres provisions | 398 | 135 |
| <u>Trésorerie brute générée par l'activité opérationnelle</u> | <u>35.659</u> | <u>25.959</u> |
| Variation du besoin de fonds de roulement | | |
| Stocks | -3.987 | -6.354 |
| Créances commerciales et autres | -41.770 | -40.193 |
| Dettes commerciales, cautions, sociales, avantage personnel, autres et provisions court terme | 16.469 | 22.479 |
| <u>Trésorerie générée par l'activité opérationnelle</u> | <u>6.371</u> | <u>1.891</u> |
| Impôts encaissés / (payés) | -3.962 | 2.042 |
| <u>Trésorerie nette générée par l'activité opérationnelle</u> | <u>2.410</u> | <u>3.933</u> |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | -7.810 | -7.211 |
| Encaissement de cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles | 569 | 55 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | -286 | -86 |
| <u>Trésorerie nette générée/(utilisée) par l'activité d'investissement</u> | <u>-7.527</u> | <u>-7.242</u> |
| Remboursements leasing | -415 | -850 |
| Mouvements sur emprunts Devin | 0 | -7.000 |
| Dividende versé aux actionnaires | -6.230 | -8.301 |
| Intérêts reçus | 495 | 340 |
| Intérêts payés | 213 | -2.762 |
| <u>Trésorerie nette générée/(utilisée) par l'activité de financement</u> | <u>-5.938</u> | <u>-18.573</u> |
| <u>Variation de trésorerie nette</u> | <u>-11.055</u> | <u>-21.882</u> |
| Situation nette de trésorerie en début d'année | 82.913 | 87.870 |
| Ecart conversion fixed assets | 0 | 0 |
| Ecart conversion Equity | 0 | 0 |
| Situation nette de trésorerie en fin d'année | 71.858 | 65.988 |

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2023.

Annexes aux comptes consolidés semestriels

1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires regroupent ceux de Spadel SA et de ses filiales (ensemble ci-après dénommé «Spadel»).

Les états financiers consolidés intermédiaires de Spadel sont établis pour la période de six mois clôturée au 30 juin 2023 conformément aux dispositions de la norme IAS 34 «Information financière intermédiaire» telle que publiée par l'IASB («International Accounting Standards Board») et adoptée par l'Union européenne. Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels IFRS de l'exercice 2022.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés intermédiaires sont identiques à ceux retenus pour l'exercice annuel se clôturant le 31 décembre 2022. Les états financiers consolidés annuels de Spadel de l'exercice 2022 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union européenne. Ces règles d'évaluation sont présentées en annexe 1 «Résumé des principales règles d'évaluation» des états financiers consolidés clôturés au 31 décembre 2022.

Les amendements aux normes suivants sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2023 et ont été adoptés par l'Union européenne:

- **IFRS 17, 'Contrats d'assurance' (date d'entrée en vigueur le 1er janvier 2023), contient les amendements publiés en juin 2020.** Cette norme remplace IFRS 4, qui donne lieu à une multitude d'approches comptables différentes en matière de contrats d'assurance. IFRS 17 changera fondamentalement la comptabilisation pour toutes les entités qui émettent des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire. L'approbation comprend les amendements publiés par l'IASB en juin 2020, qui visent à aider les entreprises à mettre en œuvre la Norme et à leur faciliter l'explication de leur performance financière.

Le règlement de l'UE prévoit une exemption facultative de l'application de l'obligation de cohorte annuelle qui concerne le moment de la comptabilisation du bénéfice du contrat, la marge de service contractuelle, en résultat. Les entités qui font usage de cette exemption n'appliquent pas les IFRS telles que publiées par l'IASB et doivent l'indiquer.

- **Amendements sur l'IAS 1 'Informations à fournir sur les méthodes comptables' (projet de modification d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2) (entrée en vigueur le 1er janvier 2023).** Les modifications visent à améliorer les informations à fournir sur les méthodes comptables et à aider les utilisateurs des états financiers à faire la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables. L'amendement IAS 1 exige que les entités présentent toutes leurs méthodes comptables importantes, plutôt que leurs principales méthodes comptables. De plus, l'amendement à IAS 1 précise que les informations non significatives sur les méthodes comptables ne doivent pas être fournies. Pour appuyer ces modifications, l'IASB a également formulé des directives et des exemples visant à expliquer et à illustrer l'application du processus en quatre étapes, décrit dans l'Énoncé de pratique sur les IFRS 2 Making Materiality Judgements, aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée (sous réserve de tout processus d'approbation local).
- **Amendements à la norme IAS 8 'Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs' (entrée en vigueur le 1er janvier 2023).** L'amendement à IAS 8 clarifie la manière dont les entreprises doivent distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée (sous réserve de tout processus d'approbation local).

- **Amendements à la norme IAS 12 'Impôts sur le résultat' : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (projet de modifications d'IAS 12) (en vigueur le 1er janvier 2023 mais application immédiate permis)** La modification clarifie la façon dont les sociétés comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est permise.
- **Amendements à la norme IFRS 17 Contrats d'assurance : Application initiale d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives (en vigueur le 1er janvier 2023).** L'amendement est une option de transition relative aux informations comparatives sur les actifs financiers présentées lors de l'application initiale d'IFRS 17. L'amendement vise à aider les entités à éviter les décalages comptables temporaires entre les actifs financiers et les passifs des contrats d'assurance, et donc à améliorer l'utilité des informations comparatives dans les états financiers.

Les amendements suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2023 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne:

- **Amendements à la norme IAS 1, 'Présentation des états financiers : classification des passifs comme courant ou non-courant' (entrée en vigueur le 1er janvier 2024).** Ces amendements n'affectent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière - et non le montant ou le moment de la comptabilisation d'un actif, des produits ou des charges du passif ou les informations que les entités divulguent à propos de ces éléments. Ils:
 - Clarifient que la classification des passifs comme courants ou non courants doit être basée sur les droits qui existent à la fin de la période de reporting et aligner le libellé dans tous les paragraphes concernés pour faire référence au "droit" de différer le règlement d'ici à douze mois au moins et préciser que seuls les droits en vigueur "à la fin de la période de référence" devraient affecter le classement d'un passif;
 - Précisent que le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un passif; et précisent que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou services.
 - Clarifient comment les conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la période de reporting, telles que les clauses restrictives, affectent la classification du passif correspondant.
- **Amendements à la norme IFRS 16 'Contrats de location' : Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail (en vigueur le 1er janvier 2024).** Les modifications expliquent comment une entité comptabilise une cession-bail (sale and leaseback) après la date de la transaction, en particulier lorsque tout ou partie des paiements de location sont des paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux. Ils indiquent que, lors de l'évaluation ultérieure de l'obligation locative, le vendeur-preneur détermine les « paiements au titre de la location » et les « paiements révisés au titre de la location » d'une manière qui n'entraîne pas le vendeur-preneur à comptabiliser un montant quelconque du gain ou de la perte lié à la droit d'usage conservé. Les gains et pertes relatifs à la résiliation totale ou partielle d'un bail continuent d'être comptabilisés lorsqu'ils surviennent car ils concernent le droit d'usage résilié et non le droit d'usage conservé.
- **Amendements à la norme IAS 7 'Tableau des flux de trésorerie' et IFRS 7 'Instruments financiers : Disclosures' : Accords de financement avec les fournisseurs (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2024).** L'amendement décrit les caractéristiques pour lesquelles une entité devra fournir des informations supplémentaires concernant l'impact des accords de financement des fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité.

La **norme suivante** est **d'application obligatoire** depuis l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2016 (cependant elle n'est **pas encore adoptée par l'Union européenne**). La Commission Européenne a décidé de ne pas lancer la procédure d'approbation de cette norme provisoire mais d'attendre la norme définitive.

- **IFRS 14 'Comptes de report réglementaires' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2016)**. Cette norme permet aux entités qui adoptent les IFRS pour la première fois de continuer à appliquer les méthodes comptables conformes à leur référentiel antérieur en ce qui concerne la comptabilisation de la réglementation des tarifs. IFRS 14 permet aux nouveaux adoptants qui exercent des activités à tarifs réglementés, lorsqu'ils adoptent les normes IFRS, de continuer à reconnaître les montants comptabilisés en application des exigences de leur précédent référentiel comptable en matière de réglementation des tarifs, et plus précisément en ce qui concerne la reconnaissance, l'évaluation et la dépréciation des comptes de report réglementaires. Cependant, afin de permettre la comparabilité avec des entités qui appliquent déjà les IFRS et par conséquent ne reconnaissent pas de tels montants, la norme impose que l'effet des réglementations des tarifs soit présenté séparément.

2. Base de la présentation

2.1. Date de clôture et présentation des états financiers

Les états financiers consolidés intermédiaires de Spadel, établis pour la période de six mois se clôturant le 30 juin 2023, ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 qui permet de présenter une sélection de notes explicatives. Les états financiers consolidés intermédiaires n'incluent donc pas toutes les notes et informations requises par les IFRS pour les états financiers annuels; ils doivent donc être lus conjointement avec les états financiers annuels de l'exercice 2022, sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après. Les états financiers consolidés intermédiaires comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé du résultat global, un état consolidé des variations des capitaux propres, un tableau consolidé des flux de trésorerie ainsi qu'une sélection de notes explicatives.

Le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés semestriels IFRS en date du 28 août 2023.

Les états financiers consolidés intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un contrôle ni d'un examen limité par le commissaire.

2.2. Jugements dans l'application des méthodes comptables et sources d'incertitudes relatives aux estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Alors que les évaluations effectuées tant dans les rapports annuels que dans les rapports intermédiaires reposent souvent sur des estimations raisonnables, la préparation des états financiers consolidés intermédiaires impose de recourir davantage à des méthodes d'estimation que celle des états financiers annuels.

Les estimations et hypothèses retenues pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires au 30 juin 2023 sont identiques à celles retenues pour la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2022, à l'exception de celles relatives aux domaines ci-après.

Avantages du personnel

Le montant de la dette pour avantages au personnel au 30 juin 2023 a été calculé en projetant sur un semestre l'engagement au 31 décembre 2022, compte-tenu des prestations versées et des mouvements sur les actifs de couverture, au cours du premier semestre 2023. Aucune des hypothèses actuarielles entrant dans le calcul de l'engagement, en particulier les taux d'actualisation, d'inflation et d'augmentation des salaires, n'a été modifiée sur la période.

Déterminer la durée des contrats de location

Afin de déterminer la durée d'un contrat de location, la direction tient compte de tous les faits et circonstances pertinents pour apprécier si le groupe a un avantage économique à exercer une option ou à ne pas l'exercer, y compris les changements dans les faits et circonstances attendus entre la date de début et la date d'exercice de cette option. Les options de prolongation (ou les périodes après les options de résiliation) ne sont incluses dans la durée du contrat de location que s'il est raisonnablement certain que le contrat de location sera prolongé (ou non résilié). La détermination de l'avantage économique à exercer ces options requiert l'usage d'hypothèses et d'estimations telles que l'utilisation prévue du bien loué et les conditions futures du marché. La prise en compte ou non des paiements relatifs aux périodes d'extension, de résiliation ou d'achat peut avoir une incidence significative sur la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative.

Impôt sur le résultat

Dans le cadre des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt est calculée individuellement pour chaque entité fiscale en utilisant le taux d'impôt effectif moyen pondéré attendu pour l'exercice.

Les coûts et les produits survenant de façon irrégulière

Les coûts et les produits des activités se répartissant de façon inégale sur la période annuelle sont anticipés ou différés à la date de clôture intermédiaire si, et seulement si, il est approprié d'anticiper ou de différer ce type de coûts à la fin de la période annuelle.

3. Saisonnalité des activités

Les activités de Spadel sont, par nature, soumises à un facteur de saisonnalité important. Les variations climatiques influencent fortement le résultat opérationnel. En conséquence, les résultats intermédiaires au 30 juin 2023 ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2023.

A ce titre, les chiffres d'affaires du 1er semestre 2023 et du 1er semestre 2022 ainsi que ceux de la période de 12 mois prenant fin à la date de 30 juin 2023 et ceux de l'exercice 2022 sont rappelés ci-dessous :

| En KEUR | 30 juin 2023 (6 mois) | 30 juin 2022 (6 mois) | 30 juin 2023 (12 mois) | 31 décembre 2022 (12 mois) |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 177.579 | 156.695 | 341.635 | 320.751 |

4. Evénements et transactions significatifs du premier semestre 2023

Le Groupe reste attentif à la très forte inflation des prix des matières premières, des emballages, de l'énergie, du transport et de la main d'œuvre.

Aucun autre élément inhabituel n'a affecté de manière significative les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie du Groupe au cours du premier semestre 2023.

5. Changements d'estimations comptables importants

Les résultats du premier semestre 2023 et du premier semestre 2022 ne sont pas affectés de manière significative par des changements dans les estimations des montants figurant à l'état consolidé de la situation financière respectivement à la fin des exercices 2022 et 2021.

6. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », l'information par segment opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les informations données par segment opérationnel se basent sur les informations internes utilisées par la direction du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluation de la performance des segments. L'allocation des ressources et l'évaluation de la performance s'effectuent au niveau des différents marchés; principalement le marché Benelux et la Bulgarie. Le segment « autres » comprend d'autres marchés tels que la France qui ne remplissent pas les critères quantitatifs de présentation distincte.

Chaque marché possède un manager du segment responsable de l'exécution des décisions sur l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance. Les données par segment suivent les mêmes règles d'évaluations que celles utilisées pour les états financiers consolidés résumés et décrites dans les notes aux états financiers.

Les résultats des segments pour les premiers semestres clôturés les 30 juin 2023 et 2022 sont respectivement détaillés ci-après :

| Premier semestre 2023 | <u>Belux</u> | <u>Bulgarie</u> | <u>Autres</u> | <u>Elimination</u> | <u>Total</u> |
|------------------------------|----------------|-----------------|---------------|----------------------|----------------|
| En KEUR | | | | <u>inter-secteur</u> | |
| Ventes externes | 118.760 | 39.175 | 19.644 | | 177.579 |
| Ventes inter-secteurs | | | | | |
| Total des ventes | 118.760 | 39.175 | 19.644 | | 177.579 |
| Point in time | 118.760 | 39.175 | 19.644 | | 177.579 |
| Résultat sectoriel | 13.105 | 7.991 | 2.623 | | 23.719 |
| Eléments non affectés | | | | | |
| Résultat d'exploitation | | | | | 23.719 |

La mesure de la performance de chaque segment utilisé par la direction du Groupe est le résultat par segment. Le résultat par segment comprend tous les produits et charges qui lui sont directement attribuables ainsi que les produits et charges qui peuvent raisonnablement lui être alloués.

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés à des conditions habituelles de marché, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Un nombre limité de nos clients grands distributeurs représentent une part significative de nos revenus. La totalité des ventes aux clients qui représentent individuellement plus de 10 % des revenus des secteurs en 2023, est ventilée par segment comme suit :

Premier semestre 2023

| Secteur | Nombre de clients | Ventes (KEUR) |
|--------------|-------------------|-----------------|
| Benelux | 2 | 34.429 |
| Autres | 3 | 9.604 |
| Total | 5 | 44.033 |

| Premier semestre 2022 En KEUR | Belux | Bulgarie | Autres | Elimination inter- secteurs | Total |
|---|----------------|---------------|---------------|-----------------------------------|----------------|
| Ventes externes | 107.434 | 32.680 | 16.581 | | 156.695 |
| Ventes inter-secteurs | | | | | |
| Total des ventes | 107.434 | 32.680 | 16.581 | 0 | 156.695 |
| Point in time | 107.434 | 32.680 | 16.581 | | 156.695 |
| Résultat sectoriel | 8.152 | 6.003 | 271 | | 14.426 |
| Eléments non affectés | | | | | |
| Résultat d'exploitation | | | | | 14.426 |

Un nombre limité de nos clients grands distributeurs représentent une part significative de nos revenus. La totalité des ventes aux clients qui représentent individuellement plus de 10 % des revenus des secteurs en 2022, est ventilée par segment comme suit :

Premier semestre 2022

| Secteur | Nombre de clients | Ventes (KEUR) |
|--------------|-------------------|-----------------|
| Benelux | 2 | 31.427 |
| Autres | 3 | 7.929 |
| Total | 5 | 39.356 |

7. Acquisitions et cessions de filiales

Les résultats financiers sont impactés par une réduction de valeur pour annuler entièrement la valeur de la participation dans le capital de la société Contaynor SRL, ainsi que les prêts convertibles octroyés, suite à la déclaration en faillite de cette dernière.

8. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les investissements du premier semestre s'élèvent à 8,1 millions d'euros. Ils concernent principalement :

- Des travaux d'extension des halls et zones de chargements, l'installation d'outils de monitoring des lignes de production et de la consommation d'énergie, ainsi que l'aménagement de réservoirs en Bulgarie ;
- L'installation de panneaux solaires, l'installation d'un rideau d'air dans la zone de chargement, l'acquisition d'une nouvelle étiqueteuse, de nouveaux équipements de soufflage, ainsi que l'achat bouteilles verre à Spa ;
- L'acquisition d'un nouveau Combi Bloc pour la ligne PET et l'achat de bouteilles verre à Ribeuwillé ;
- L'installation d'une ligne de production pour le nouveau format 'Bag in Box' et des Investissements liés aux nouvelles bouteilles 1Lt format gazeux à Wattwiller ;
- L'achat de bouteilles verre à Bru ;
- L'installation d'un nouveau logiciel CRM ;

9. Emissions, rachats et remboursements d'instruments de dettes ou de capitaux propres

Néant.

10. Impôts (KEUR)

| | 2023 | 2022 |
|-------------------------|----------------|----------------|
| | (6mois) | (6mois) |
| Impôts courants | 5.294 | 3.718 |
| Régularisation d'impôts | | |
| Impôts différés | -373 | -120 |
| Charge fiscale totale | <u>4.921</u> | <u>3.598</u> |

Dans le cadre des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée pour chaque entité fiscale en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

11. Passifs latents et actifs latents

Il n'y a pas eu de modification significative dans l'estimation des passifs latents et des actifs latents au cours du semestre écoulé.

12. Evénements postérieurs à la date de clôture

Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la date de clôture de l'état de la situation financière au 30 juin 2023.

13. Résultat par action

13.1. Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de Spadel par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours du premier semestre.

| | 2023 (6mois) | 2022 (6mois) |
|--|-------------------------------|-------------------------------|
| Bénéfice revenant aux actionnaires (KEUR) | 17.982 | 8.406 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | 4.150 | 4.150 |
| Résultat de base par action ' EUR par action) | 4,33 | 2,03 |

13.2. Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif, et en ajustant si nécessaire aussi le numérateur. Spadel n'a pas émis de titre ayant un effet potentiellement dilutif. Par conséquent, le résultat dilué par action correspond au résultat de base par action.

14. Dividende par action

Les dividendes versés pendant les premiers semestres de 2023 et 2022 se sont élevés respectivement à 6.230 KEUR (1,50 EUR brut ou 1,05 EUR net par action) et à 8.301 KEUR (2,00 EUR brut ou 1,40 EUR net par action).

Rapport de gestion intermédiaire

sur l'exercice à fin juin 2023 – Groupe Spadel

1. RESULTATS CONSOLIDES

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net consolidé, hors accises et écotaxes, s'élève à 177,6 millions d'euros sur l'ensemble du premier semestre, en forte hausse de 13,3% par rapport à l'année passée.

Cette progression importante du chiffre d'affaires, portée par un effet volume de 4,7% et un effet prix/mix de 8,6%, s'est reflétée sur l'ensemble de nos marchés avec des hausses de près de 10% au Belux, de 12,6% aux Pays-Bas, de 15,0% en France et de près de 20% en Bulgarie.

Cette performance résulte du dynamisme de nos marques, de nos innovations et de notre politique commerciale dans un contexte de marché des eaux embouteillées globalement sous pression en volume.

Les ventes du premier semestre ont également été supportées par les conditions météorologiques favorables du mois de juin.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel (EBIT) s'établit à 23,7 millions d'euros, en hausse de 64,4% par rapport à 2022 (14,4 millions d'euros).

Cette progression du résultat opérationnel, malgré les pressions inflationnistes pesant lourdement sur les coûts de l'énergie, des transports, des salaires, etc. résulte essentiellement de la hausse du chiffre d'affaires soutenue par la croissance des volumes et par notre politique commerciale visant à renforcer la valeur et restaurer nos marges.

Le résultat a également été renforcé par un plan d'efficience et d'économies visant l'ensemble de nos coûts, tant opérationnels, que commerciaux.

Le cash-flow opérationnel (EBITDA) à fin juin 2023 s'établit à 35,4 millions d'euros, contre 25,1 millions d'euros en 2022 (+40,9%).

Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 1,0 million d'euros, en hausse par rapport à l'année précédente (0,3 million d'euros), principalement suite à une reprise de réduction de valeur sur des placements de trésorerie liée à la hausse des cours.

Les charges financières s'établissent à 0,3 million d'euros en baisse par rapport à l'année précédente.

sur l'exercice à fin juin 2023 – Groupe Spadel

Les résultats financiers sont également impactés par une réduction de valeur de 1,5 millions d'euros pour annuler entièrement la valeur de la participation dans le capital de la société Contaynor SRL, ainsi que les prêts convertibles octroyés, suite à la déclaration en faillite de cette dernière.

Impôts

La charge d'impôt du premier semestre s'élève à 4,9 millions d'euros, contre 3,6 millions d'euros l'année précédente, en ligne avec la hausse du bénéfice avant impôt

Résultat net

Le bénéfice net au terme du premier semestre est de 18,0 millions d'euros, en hausse de 113,9% par rapport à 2022.

2. STRUCTURE BILANTAIRE CONSOLIDEE

Au 30 juin 2023, les capitaux propres, valorisés selon les normes IFRS, s'établissent à 269,6 millions d'euros, en légère hausse par rapport à fin 2022. Les capitaux propres couvrent 115,5 % des actifs non courants.

Le ratio de solvabilité, qui correspond au montant des capitaux propres rapportés au total du passif, s'élève quant à lui à 63,4 %.

Les stocks, ainsi que les créances et les dettes commerciales sont en hausse par rapport à fin 2022. Ces évolutions reflètent les fluctuations saisonnières de l'activité et les ventes plus importantes durant les mois d'été.

Les activités opérationnelles ont généré une trésorerie brute avant impôt de 35,7 millions d'euros, contre 25,9 millions d'euros au cours du premier semestre 2022.

La situation de trésorerie du groupe au 30 juin 2023 s'élève à 71,9 millions d'euros.

3. INVESTISSEMENTS

Les investissements du premier semestre s'élèvent à 8,1 millions d'euros. Ils concernent principalement :

- Des travaux d'extension des halls et zones de chargements, l'installation d'outils de monitoring des lignes de production et de la consommation d'énergie, ainsi que l'aménagement de réservoirs en Bulgarie ;
- L'installation de panneaux solaires, l'installation d'un rideau d'air dans la zone de

sur l'exercice à fin juin 2023 – Groupe Spadel

chargement, l'acquisition d'une nouvelle étiqueteuse, de nouveaux équipements de soufflage, ainsi que l'achat bouteilles verre à Spa ;

- L'acquisition d'un nouveau Combi Bloc pour la ligne PET et l'achat de bouteilles verre à Ribeauvillé ;
- L'installation d'une ligne de production pour le nouveau format 'Bag in Box' et des investissements liés aux nouvelles bouteilles 1Lt format gazeux à Wattwiller ;
- L'achat de bouteilles verre à Bru ;
- L'installation d'un nouveau logiciel CRM ;

4. INNOVATION

Les principales innovations commercialisées au cours du premier semestre 2023 sont :

| Marque | Mois | Description |
|------------|---------|---|
| Wattwiller | Février | Lancement du nouveau bouchon attaché type « fleur » sur la gamme plate |
| Spa | Mars | Nouvelle identité visuelle Spa Sparkling (1-1,25-1,5L) : nouvelles bouteilles |
| Spa | Mars | Lancement de la variante "Strawberry Raspberry" Spa Fruit Sparkling en format verre retournable 25 cl |
| Spa | Avril | Nouvelle identité visuelle Spa Still : nouvelle bouteille (0,5L) et nouvelle étiquette (0,33L) |
| Wattwiller | Avril | Lancement de la nouvelle bouteille 1L gazeux et de son bouchon attaché fleur |
| Wattwiller | Mai | Lancement de La Fontaine (BIB 5L) |
| Devin | Mai | Lancement nouvelle bouteille sport 75CL (Mineral & Spring) |
| Spa | Juin | Lancement de l'EcoPack 10L |

sur l'exercice à fin juin 2023 – Groupe Spadel

5. PERSPECTIVES

La croissance du résultat opérationnel réalisée au cours de ce premier semestre reflète à la fois la solide performance commerciale de nos marques, ainsi que les diverses mesures prises pour réduire la structure de coûts et restaurer nos marges.

Le marché des eaux embouteillées est toutefois globalement sous pression en volume à date. Nous restons donc attentifs à l'évolution de la consommation au cours des prochains mois sous l'influence du contexte macro-économique et les pressions inflationnistes, impactant le pouvoir d'achat et le comportement des consommateurs.

Les ventes du second semestre seront également influencées par les conditions climatiques de ces mois d'été et du mois de juillet maussade au Benelux, en comparaison avec la canicule qui avait marqué le mois d'août de l'année passée.

Sur base des résultats du premier semestre et l'amélioration de la structure de rentabilité, le Groupe projette un résultat opérationnel, sur l'ensemble de l'année, en hausse significative par rapport à celui enregistré en 2022. Cette hausse du résultat opérationnel constitue une étape vers la restauration de la rentabilité d'avant-crise du Groupe.

Le Groupe continue à faire preuve d'agilité et de résilience en adaptant sa stratégie d'achat, sa politique de prix de vente, son organisation et en élaborant des plans d'économies, pour restaurer ses marges et assurer son ambition de croissance du résultat opérationnel.

Le Groupe poursuit également ses efforts en sa qualité de leader sur le marché des eaux minérales en renforçant ses investissements et en offrant aux consommateurs des produits toujours plus innovants, centrés sur la santé, l'hydratation, le naturel et la durabilité. Cette attention portée à notre impact sociétal et environnemental au profit d'une économie plus circulaire et inclusive démontre également notre capacité d'innovation.

6. AUDIT DES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS

Le jeu d'états financiers résumés élaboré conformément à la norme comptable internationale IAS 34 n'a pas été contrôlé par le commissaire.

7. INDICATIONS RELATIVES AUX RELATIONS ENTRE PARTIES LIEES

Au cours du premier semestre 2023, aucune transaction ou modification de transaction ayant une influence significative sur les résultats du Groupe n'a été réalisée avec des parties liées.

sur l'exercice à fin juin 2023 – Groupe Spadel

8. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DU SEMESTRE

Le Conseil n'a pas connaissance d'opérations ou d'événements survenus après la clôture du semestre et susceptibles d'influencer significativement la situation financière du Groupe.

9. FACTEURS DE RISQUES

De par ses activités, le groupe Spadel est exposé à différents facteurs de risques :

- Risque de change : La majeure partie des activités du Groupe est localisée dans la zone Euro. Seules les activités de la filiale Devin AD sont conclues en devises étrangères (BGN). Toutefois le taux de change du BGN est fixe par rapport à l'Euro jusqu'à présent. Il existe par ailleurs très peu d'autres d'opérations en devises étrangères. Le risque de change est dès lors peu significatif.
- Risque de taux d'intérêt : Outre les dettes commerciales classiques, la majeure partie des dettes du Groupe sont constituées de dettes cautions. Ces dettes ne portent pas intérêt. Le Groupe ne détient pas d'actif à long terme significatif portant intérêt. La majeure partie des dettes financières du Groupe est contractée à taux fixe. De manière générale, le résultat et la trésorerie opérationnelle du Groupe Spadel sont largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt du marché.
- Risque de prix : Les actifs financiers de Spadel sont des placements sans risque effectués en bon père de famille. Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé concernent les prix de la matière PET et d'ingrédients pour les limonades, ainsi que le prix de l'énergie, avec ses effets sur les coûts de fabrication et les coûts de transport.
- Risque de crédit : Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des institutions financières, ainsi que des créances clients. S'agissant des dépôts auprès d'institutions financières, seules les contreparties ayant un rating minimum de A selon des notations effectuées par des tiers indépendants sont acceptées. Le Groupe investit également à très court terme dans du papier commercial recommandé par ses banquiers habituels. Le Groupe a une concentration de risque de crédit sur quelques clients importants.

Ces clients font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs paiements. La direction n'anticipe pas de perte découlant d'une défaillance de ces contreparties.

sur l'exercice à fin juin 2023 – Groupe Spadel

- Risque de liquidité : Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.
- Risques liés aux litiges : Le groupe évalue de manière régulière son exposition aux plaintes et litiges survenant dans le cours normal de ses activités et comptabilise les provisions adéquates.
- Risques liés à la marche des affaires : les principaux risques et incertitudes pesant sur la marche des affaires de l'entreprise sont :
 - le questionnement sur l'impact environnemental de nos produits
 - la défection ou la contamination d'un produit commercialisé par Groupe
 - la disponibilité et la volatilité des prix des matières et de l'énergie
 - la concentration sans cesse croissante dans le secteur de la distribution
 - la montée des marques de distributeurs (MDD) et des premiers prix
 - l'évolution des taxes sur les différents types d'emballage.

Le 28 août 2023

Le Conseil d'Administration

Déclaration des personnes responsables

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Les soussignés, Marc du BOIS, Administrateur délégué du Groupe Spadel et Didier DE SORGHHER, Directeur Financier du Groupe Spadel, déclarent qu'à leur connaissance:

- a) les comptes consolidés condensés intermédiaires pour le premier semestre de l'exercice 2023, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards («IFRS»), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière consolidée, et des résultats consolidés de la société Spadel S.A. et de ses filiales comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport intermédiaire donne une image fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties liées survenus au cours du premier semestre de l'exercice 2023, et de leur incidence sur les comptes consolidés intermédiaires, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe Spadel est confronté.

Bruxelles, le 28 août 2023

Didier DE SORGHHER
Directeur Financier

Marc du BOIS
Administrateur délégué